

Les tatouages et l'allaitement maternel

Plusieurs femmes se demandent s'il est possible de se faire tatouer en allaitant. La réponse est simple, oui il est possible de se faire tatouer en allaitant. Toutefois, il faut idéalement attendre que le corps se soit remis de la grossesse et de l'accouchement; les diverses instances recommandent d'attendre de 12 à 18 mois. La majorité des tatoueurs professionnels, refuseront de tatouer pendant l'allaitement; ils demanderont d'attendre quelques semaines après la fin de celui-ci. Pourquoi ? Comme le corps se concentre sur la production lactée, il met plus de temps à guérir les lésions. La cicatrisation plus lente rend plus à risque d'infection. Bien que la majorité des médicaments soient compatible en cas d'infection, la cicatrisation plus lente pourrait faire en sorte que le tatouage soit moins joli lorsque guéri; ce qui ne garantit pas le travail du tatoueur! Contrairement à la croyance populaire, ce n'est pas parce que l'encre passe dans le lait maternel qu'il faut attendre pour se faire tatouer ! Dans les faits, les molécules de l'encre seraient trop grosses pour passer dans le lait maternel.

Quelques informations si vous souhaitez vous faire tatouer

- Il est préférable d'attendre au minimum de 12 à 18 mois après l'accouchement avant de le faire.
- Choisissez un tatoueur professionnel qui stérilise bien son matériel et qui n'utilise que des aiguilles à usage unique.
- Respectez les consignes de soins données par votre tatoueur. Si malgré toutes les précautions, vous faites une infection ou rejet, allez vite consulter un médecin et demandez des antibiotiques compatibles avec l'allaitement.
- Si vous faites don de lait maternel, renseignez-vous avant de procéder, il se pourrait que vos dons futurs soient refusés.

Petite astuce

Vous pouvez utiliser votre lait pour aider à la guérison de votre tatouage.

N.B. : Comme il n'y a pas d'études fiables et récentes sur le sujet, l'idéal serait d'attendre la fin de l'allaitement. Il y a de fortes chances qu'un tatoueur professionnel refuse de vous tatouer tant que vous allaitez.

Sources

<https://notre-allaitement.org/tatouages-piercings-et-allaitement/>

<https://www.lllfrance.org/1953-les-tatouages-sont-ils-compatibles-avec-l-allaitement>

<https://www.lllfrance.org/1176-68-beaute-et-allaitement>

<http://www.mamaneprouvette.com/2012/07/question-de-la-semaine-les-tatouages.html?m=1>

<https://www.inspq.qc.ca/en/node/1071>

Quelques informations si vous souhaitez vous faire percer

- Il est préférable d'attendre au minimum de 12 à 18 mois après l'accouchement avant de le faire.
- Ne pas se faire percer les mamelons en période d'allaitement, attendre quelques mois que celui-ci soit terminé avant de le faire
- Choisissez un perceur professionnel qui stérilise bien son matériel et qui n'utilise que du matériel à usage unique.
- Respectez les consignes de soins données par votre perceur. Si malgré toutes les précautions, vous faites une infection ou rejet, allez vite consulter un médecin et demandez des antibiotiques compatibles avec l'allaitement.
- Si vous faites don de lait maternel, renseignez-vous avant de procéder, il se pourrait que vos dons futurs soient refusés.

<https://www.lllfrance.org/vous-informer/fonds-documentaire/dossiers-de-l-allaitement/1297-piercing-et-allaitement>

<https://notre-allaitement.org/tatouages-piercings-et-allaitement/>